



"וְהָיָה מִיָּדַי זֹרֵשׁ בְּזֹרְשׁוֹ, וּמִיָּדַי שֶׁבֶת בְּשֶׁבֶתוֹ"

"Et il arrivera à chaque Roch Hodesh et à chaque Chabbat que toute créature viendra se prosterner devant Moi, dit l'Eternel"

(Isaïe 66,23)

(ישעיהו פרק סו פסוק כג)

Tableau des règles et coutumes pour les communautés

Adar II 5782

Du 3 mars au 1^{er} avril 2022

Le molad sera jeudi matin à 03h51 et 17 Halakim

Kiddoush Levana (Ashkénazes) du lundi soir 4 Adar II (6.3.2022) à vendredi soir 15 Adar II à 22h13 (17.3.2022)

Birkat Levana (Séfarades) de jeudi soir 8 Adar II (10.3.2022) à vendredi soir 15 Adar II à 10h13 (17.03.2022)

Jeudi 30 Adar I, 1^{er} jour de Rosh Hodesh Adar II (2.3.22) : Prière de Rosh Hodesh

Vendredi 1^{er} Adar II, 2^e jour de Rosh Hodesh : Prière de Rosh Hodesh

Allumage des bougies de Shabbat – Vendredi 1er Adar II, 4 mars 2022

Entrée de Shabbat		Sortie de Shabbat		Entrée de Shabbat		Entrée de Shabbat			
Jerusalem	17:03	Jerusalem	18:16	New York	17:30	Melbourne	19:26	Madrid	18:39
Tel Aviv	17:20	Tel Aviv	18:17	Los Angeles	17:23	Johannesburg	18:11	Marbella	18:54
Beer Sheba	17:21	Beer Sheba	18:17	Paris	18:09	Buenos Aires	18:57	Toronto	17:42
Haifa	17:12	Haifa	18:16	Londres	17:17	Moscou	17:42	Varsovie	16:49
Eilat	17:11	Eilat	18:17	Amsterdam	17:54	Rome	17:33		

Shabbat parasha Pekoudei (Shabbat Hafsaka) – 2 Adar II (5.3.22)

Haftara : I Rois 7 de Vayaas Hiron à vatishlam kol ha'melacha et chap. 8 verset 1 à 9 de az yakhel à me'erez mitzrayim.

Minha : Lecture du début parasha Vayikra (3 appelés)

Jeudi 7 Adar II - jour anniversaire du décès de Moshé Rabbénou

Les membres de la **Hevra Kadisha** (pompes funèbres) ont pour usage de jeûner ce jour-là et d'organiser une Seouda après le jeûne. A l'office de Shaharit ils récitent les Selihot et lisent dans le Sefer Torah ainsi qu'à Minha le passage "Vayhal Moshé". Le **Grand Rabinat de Tshal** a fixé ce jour pour rappeler la mémoire des soldats qui sont tombés dans les guerres d'Israël et dont le lieu de sépulture n'est pas connu.

Allumage des bougies de Shabbat - Vendredi 8 Adar II, 11 mars 2022

Entrée de Shabbat		Sortie de Shabbat		Entrée de Shabbat		Entrée de Shabbat			
Jerusalem	17:08	Jerusalem	18:20	New York	17:38	Melbourne	:1916	Madrid	18:47
Tel Aviv	17:25	Tel Aviv	18:22	Los Angeles	17:29	Johannesburg	18:04	Marbella	19:05
Beer Sheba	17:26	Beer Sheba	18:22	Paris	18:20	Buenos Aires	18:47	Toronto	17:51
Haifa	17:17	Haifa	18:22	Londres	17:29	Moscou	17:57	Varsovie	17:02
Eilat	17:15	Eilat	18:21	Amsterdam	18:07	Rome	17:41		

Shabbat Parasha Vayikra – 9 Adar II (12.3.22) Shabbat Zakhor

On fait sortir deux Sifrei Torah. Dans le premier nous lisons la paracha de la semaine : 7 appelés – Kaddish abrégé.

Dans le second Sefer le Maftir est lu à la fin de la paracha **Ki Tetsé – Zakhor** (Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek) Kaddish abrégé (séfarades)

Cette lecture est une obligation de la Torah pour les hommes, certains disent qu'il en est de même pour les femmes. Il faut écouter chaque mot de ce passage pour être quitte de la mitsva. Les femmes qui n'ont pu se rendre le matin à la synagogue pour cette lecture peuvent y aller l'heure de Minha où on fera sortir un Sefer Torah où le texte sera lu pour elles sans bénédictions.

Celui qui n'a pu entendre la paracha Zakhor pourra se rendre quitte avec la lecture de la guerre contre Amalek, le jour de Pourim à Shaharit (Exode 17, 8-16)

Haftara : I Samuel chap. 15 v. 1 ou 2 à 34 de Vayomer Shmouel (Séfarades) ou de Ko Amar Hashem (Ashkénazes) à Guivat Shaoul.

Selon la coutume ashkénaze, il faut attendre l'âge de 17 ans pour avoir le droit d'être appelé ou de lire la paracha Zakhor.

On ne récitera pas Av Hara Hamim (Ashkénazes)

Minha : lecture du début de **Tsav**. 3 appelés. On ne dira pas Tsidkatekha.

Mercredi 13 Adar II (16.3.22) - Jeûne d'Esther

Début du jeûne à l'aube : 4h20 à Jérusalem.

Jeûne public : Shaharit : Anénou dans la Amida – Selihot (Avinou Malkenou – Ashkénazes)

Vayhal à Chaharit et Minha.

Minha : Isaïe 36 "Dirshou" (Ashkénazes). Il est d'usage en souvenir du demi-shekel à l'époque du Temple de Jérusalem de mettre 3 pièces d'un-demi shekel dans le tronc de Tsedaka.

Fin du jeûne à Jérusalem : 18h13 (celui pour lequel le jeûne est difficile pourra le rompre sans attendre la fin de la lecture de la Méguila en consommant pas plus de 55 grammes de Mezonot et boire à volonté).

Les localités nouvelles en Israël ont le statut de villes ouvertes et célèbrent Pourim le jeudi 14 Adar et ne disent pas le Tahanoun le 15 Adar. Par contre, les localités proches et attachées à Jérusalem célèbrent Pourim le vendredi 15 Adar, mais concernant les localités plus éloignées de Jérusalem ce sera le 14 Adar. Les anciennes villes telles que Jaffa, Safed, Acco, Tibérade et Lod dont le statut n'est pas défini liront la Méguila le 14 Adar avec bénédiction et aussi le 1er Adar sans bénédiction. Pour ces villes, la mitsva de Michloah Manot et de Matanot Laevyonim se fera les deux jours.

Pourim (des villes sans murailles) - Jeudi 14 Adar II (17.3.22)

Arvit (excepté Jérusalem entourée de murailles)

Psaume 22 (séfarades). Amida avec Al Hanissim (si on dit Baroukh Ata Hachem avant Sim Chalom on ne reprend pas Al Hanissim). Après la Amida, selon les rites ashkénazes, on dit le Kaddish Titkabal. L'endeuillé, pendant les 7 jours, qui n'a pu réunir chez lui pour se rendre à la synagogue Arvit et Chaharit pour écouter la lecture de la Méguila.

Les femmes ont le devoir d'écouter la Méguila et il est préférable que ce soit à la synagogue. Une femme pourra rendre quittes ses amies. Celui qui a entendu la Méguila et lit pour celui qui n'a pas entendu doit se conformer comme suit : s'il lit pour des femmes, l'une d'elles récitera les trois bénédictions (la première devant s'intituler Lishemoa Méguila et non Al Miqra Méguila).

S'il lit pour des hommes, lui-même ou l'un de ceux qui l'écoutent diront Al Miqra Meguila ainsi que les deux autres bénédictions : Cheassa Nissim et Chehehiyanou.

Si personne ne sait lire en respectant la cantilation, la lecture se fera simplement sur le parchemin d'un livre imprimé pour relever et corriger les fautes éventuelles.

Dans le **Birkat Hamazon**, on introduira **Al Hanissim**. S'il y a eu oubli, on ne recommencera pas, mais avant le dernier Hara Haman (Yezakenou) on dira : Hara Haman Hou Yaasse Lanou Nissim Kemo Bimei Mordehai VeEsther, etc. Il est recommandé de faire une bonne Seouda même le soir.

Chaharit : après la Amida avec **Al Hanissim**, Kaddish abrégé – lecture de la Torah (3 montées). A la fin de la paracha Bechalah : Vayavo Amalek (on répétera le dernier verset pour en totaliser 10 (séfarade).

Kaddish abrégé – Yehalelou – Lecture de la Meguila.

Selon les ashkénazes, on dira 3 bénédictions comme la veille. En disant Shehehiyanou, ils penseront se rendre quittes des **Michloah Manot** et de la **Seouda** avec le Shehehiyanou de la veille.

Après la lecture de la Meguila, réciter la bénédiction Harav Et Ribenou puis Achrei Ouva Letsion. Kaddish Titkabal, Psaume 2 – Ene Kelokenou.

Il faut savoir que nous sommes quittes de la mitsva d'écouter la Méguila que si la lecture en a été faite le matin, qui est plus importante que celle de la veille.

Michloah Manot: L'essentiel de la mitsva est d'envoyer au moins deux aliments comestibles à une personne.

Matanot Laevyonim: Obligation de faire au moins 2 dons à 2 nécessiteux. L'endeuillé a le devoir d'envoyer des Michloah Manot mais pas d'en recevoir.

Les femmes sont également astreintes à accomplir la mitsva de Michloah Manot. Par correction, les hommes enverront aux hommes et les femmes aux femmes.

Seouda : Le festin de Pourim se fera après Minha Guedola (début après-midi) et peut se poursuivre jusqu'à la nuit. Si la Seouda a débuté quand il fait encore jour, on dira Al Hanissim dans le Birkat Hamazon.

Concernant Jérusalem et les localités apparentées pour lesquelles Pourim est vendredi veilleront à avancer l'heure de la Séouda en raison de Shabbat.

Les habitants de Jérusalem ne réciteront pas jeudi 14 Adar Al Hanissim dans les offices ni dans le Birkat Hamazon. De même, ils ne feront pas Tahanoun ni ne diront Lamematseah avant Ouba Letsion.

Shoushan Pourim des villes sans murailles - Vendredi 15 Adar II (18.3.22) On ne dira pas Al Hanissim – Tahanoun et Lamematseah.

Allumage des bougies de Shabbat - Vendredi 15 Adar II, 18 mars 2022

Entrée de Shabbat		Sortie de Shabbat		Entrée de Shabbat		Entrée de Shabbat			
Jerusalem	17:13	Jerusalem	18:25	New York	18:41	Melbourne	19:06	Madrid	18:54
Tel Aviv	17:30	Tel Aviv	18:27	Los Angeles	18:34	Johannesburg	17:56	Marbella	19:11
Beer Sheba	17:31	Beer Sheba	18:27	Paris	18:31	Buenos Aires	18:38	Toronto	19:00
Haifa	17:22	Haifa	18:27	Londres	17:41	Moscou	18:11	Varsovie	17:14
Eilat	17:20	Eilat	18:26	Amsterdam	18:19	Rome	17:49		

Shabbat Paracha Tsav - 16 Adar II (19.3.22)

Shabbat Hafsaka (second). 7 montées pour la parasha de la semaine.

Haftara : Jérémie chap. 7 verset 21 à Chap. 8 verset 3.

Olotekhem Sefou Al Zivhekhem à Neoum Hachem Tsevaot puis ajouter chap. 9 v. 22 et 23 : Al Yithalel Hakham Bekhokhmato à Ki Beelé Hafatseti Neoum Hashem.

Minha : Trois montées pour la lecture du début de la parasha Shemini.

 **Passage à l'heure d'été, 22 Adar II (25.3.2022)**

Allumage des bougies de Shabbat - Vendredi 22 Adar II, 25.4.2022

Entrée de Shabbat		Sortie de Shabbat		Entrée de Shabbat		Entrée de Shabbat			
Jerusalem	18:18	Jerusalem	19:30	New York	18:53	Melbourne	18:55	Madrid	19:01
Tel Aviv	18:35	Tel Aviv	19:32	Los Angeles	18:39	Johannesburg	17:49	Marbella	19:18
Beer Sheba	18:35	Beer Sheba	19:32	Paris	18:42	Buenos Aires	18:28	Toronto	19:08
Haifa	18:27	Haifa	19:32	Londres	17:54	Moscou	18:25	Varsovie	17:26
Eilat	18:24	Eilat	19:30	Amsterdam	18:32	Rome	17:57		

Shabbat Paracha Shemini - 23 Adar II (26.3.22) . Shabbat Para – Shabbat Mevarehine

On fait sortir deux Sifrei Torah. Dans le premier, nous lisons la paracha de la semaine – 7 appelés. Kaddish abrégé. Dans le second Sefer, le maftir est lu au début de la paracha Houkat jusqu'à Titama Ad Haerev. (Certains disent que cette lecture est aussi une obligation de la Torah). Kaddish abrégé (Séfarades). Vayehi Devar Hashem Elay à Dibarti Veassiti

Haftara : Ezechiel 36, 16 (Séfarades) à la fin du chap. Ashkénazes jusqu'à la fin du chapitre : Veyadeou Ki Ani Hashem. Un enfant ne pourra monter à Maftir (Ashkénazes). On ne dit pas Av Harahamim (Ashkénazes). **Minha :** début de la paracha Vayakhel – 3 montées. On ne dit pas Tsidkatekha. **Bénédiction du mois de Nissan qui commencera Shabbat (2.4.22)**

Molad du mois de Nissan sera vendredi (2.4.22) à 16h36 et 0 Halakim

Minha : Trois montées pour la lecture du début de la parasha Tazria. On dit Tsidekateha.

Jeudi 28 Adar II (31.3.22). Selon le rite ashkénaze, ceux qui jeûnent les veilles de Rosh Hodesh réciteront les textes de Yom Kippour Katan, ils feront Tahanoun et diront Avinou Malkenou.

Certains ont la coutume de se rendre sur les tombes des Tsadikim. Ceux qui ont un Yartseit (jour anniversaire de la mort d'un parent) le mois de Nissan iront sur la tombe la veille de Rosh Hodesh, puisqu'il est interdit d'y aller durant le mois de Nissan.

Vendredi 29 Adar II (1.4.22) : Veille de Rosh Hodesh Nissan.

Nous vous souhaitons un mois rempli de bénédictions et une joyeuse fête de Pourim

A nos frères juifs de diaspora !

Shalom !

Nous sommes en pleine année de Chemita.

Comme il s'agit d'une mitsva qui dépend de la Terre d'Israël exclusivement, quiconque vit en-dehors du pays perd la possibilité de l'appliquer et de bénéficier de la bénédiction de la Torah : « Je vous accorderai ma bénédiction la sixième année, et elle donnera ses produits pour trois ans... ».

Le rabbin-kabbaliste de Jérusalem, Rav David Cohen shalita, que Dieu prolonge ses jours, qui accorde une grande considération à chaque Juif, qu'il vive en Israël comme en diaspora, a imaginé une manière grâce à laquelle les Juifs de diaspora pourraient être récompensés pour cette mitsva...

D'autres éminents rabbins, tels que le Rav Tsvi Rimon shalita, le Rav-kabbaliste Yaakov-Yossef Hacohen shalita, le Rav-kabbaliste Avraham Gottlieb shalita et la rabbanit Yemima Mizrahi shalita se sont joints à cette initiative et la soutiennent avec un grand enthousiasme.

Afin de mettre ce projet en œuvre, un terrain a été acheté dans la propriété de l'école d'agriculture « Mikveh Israël », et il a été mis en jachère, avec arrêt de tout travail interdit durant l'année de la Chemita. Une caméra de vidéosurveillance a été spécialement installée sur place et il est possible de voir ce qui s'y passe 24h/24h.

Une société du nom de « Shmita 5882 Inc. » a été fondée aux Etats-Unis, qui concentre la gestion de cette question face à toutes les communautés juives où qu'elles se trouvent sur la planète. Cette société a créé plusieurs formules d'acquisition de parcelles de ce terrains, adaptées à toutes les bourses, (à partir d'un m²), et compris un programme d'acquisition par le biais des synagogues.

La société s'engage de déduire le Ma'asser (dîme) de ses recettes en faveur des organisations qui soutiendront ce projet.

L'Organisation mondiale des synagogues et communautés orthodoxes s'est jointe avec joie à cette initiative, et en tant que directeur, je m'adresse à vous par la présente pour que vous sollicitiez votre communauté en faveur de ce projet.

Nous nous engageons à ce que tous les montants du Ma'asser prélevés sur les sommes que vous nous verserez seront dirigés vers cette organisation. Ainsi, vous gagnerez doublement : vous accomplirez une mitsva avec les bénédictions qui en découlent et vous soutiendrez cette organisation qui nous est chère.

Nous vous invitons à visiter notre site www.shmita-5782.com (en quatre langues) et à vous laisser impressionner par ce projet.

Vous pouvez vous adresser directement au personnel de la société pour toute question ou demande, à l'adresse suivante : office@shmita-5782.com

Avec la bénédiction de la Torah et de la Terre d'Israël !

Réalisation : David Ben-Naeh

Adaptation selon les rites : Rav Claude David Zaffran